



Communiqué de presse

La mesure Cesu pouvoir d'achat expliquée à ses bénéficiaires

300 millions d'euros en Chèque emploi service universel (Cesu) distribués à 1,5 million de ménages français

A partir du 15 mai 2009, tous les ménages concernés par cette mesure, recevront un « mode d'emploi » des 200 euros en Chèques emploi service universel préfinancés par l'Etat

Dès le 1^{er} juin, ils recevront le chéquier par la poste à leur domicile

Paris, le 12 mai 2009 – En prévision de l'envoi en juin 2009, des 300 millions d'euros en Chèques emploi service universel aux 1,5 million de ménages français, Brice Hortefeux, ministre du Travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat chargé de l'Emploi ont présenté le dispositif d'information, composé notamment d'un guide pédagogique et mis en place, à partir du 15 mai, auprès des familles bénéficiaires.

Ce guide pédagogique, élaboré par l'Agence nationale des services à la personne, sera envoyé au domicile de chaque famille concernée, afin de leur expliquer en amont les modalités d'utilisation des chèquiers de 200 euros qui leur seront adressés à partir du 1^{er} juin.

Le Guide répond aux questions suivantes :

- Qu'est ce que le Cesu ? Comment fonctionne-t-il ? Qui émet les Cesu ?
- Que peut-on payer avec les Cesu ? Quels types de services ?
- Quel type de prestataire peut-on payer avec des Cesu ?
- Comment trouver un professionnel près de chez soi ?
- Quelles sont les démarches à suivre pour payer un salarié ?

Mise en œuvre en moins de trois mois, cette mesure fait partie du Plan de relance du gouvernement pour venir en aide aux ménages les plus touchés par la crise. Elle vise à apporter aux familles du pouvoir d'achat en leur permettant d'accéder à des services à la personne indispensables à leur quotidien, alors qu'elles n'ont pas les ressources nécessaires.

Les personnes bénéficiaires sont :

- les personnes bénéficiaires de l'Allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA),
- les familles bénéficiaires de l'allocation Complément de libre choix du mode de garde (CMG)
- les familles bénéficiaires de l'Allocation de l'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- les demandeurs d'emploi reprenant un emploi ou une formation et ayant un enfant à charge (en collaboration avec Pôle emploi).



En complément du guide, une équipe renforcée de conseillers répondra du lundi au samedi de 7h30 à 21h à l'ensemble des questions des familles grâce au numéro unique, le 32 11.

Contacts presse

Agence nationale des services à la personne

Sarah Cassone

sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr

Tel. : 01 53 95 56 73

Image 7

Isabelle de Segonzac/Priscille Reneaume

isegonzac@image7.fr / preneaume@image7.fr

Tel. : 01 53 70 74 89